

Le contrôle

Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L. 235 37 du Code de commerce et conformément à la loi du 3 juillet 2008 transposant les dispositions du droit européen en matière de rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne (4^e et 7^e directives européennes), le présent rapport du Président du Conseil d'Administration a pour objet de rendre compte aux actionnaires des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport a été préparé par le Président avec l'assistance de la Direction financière du groupe. Il a été revu par le Comité d'Audit du 18 février 2010 et approuvé par le Conseil d'Administration du 19 février 2010.

Compte tenu de la filialisation des différentes activités de la société, ce rapport couvre l'ensemble des sociétés contrôlées entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Toupargel comporte deux secteurs d'activité :

- l'activité "Surgelés" avec la société Toupargel,
- l'activité "Frais & Épicerie" avec la société Place du Marché. Cette activité représente 5 % du volume d'affaires.

Le gouvernement d'entreprise

Code de référence

Auparavant, Toupargel Groupe se référait au code AFEP-MEDEF. Dorénavant, Toupargel Groupe se réfère au Code de Gouvernement d'Entreprise pour les Valeurs Moyennes et Petites (disponible sur les sites middenext.com et toupargelgroupe.fr), mieux adapté aux problématiques de notre Groupe.

Il est précisé que :

- Les fonctions de Président et de Directeur Général ne sont pas dissociées afin de renforcer la cohérence des actions mises en oeuvre. Il n'y a pas de limitation de pouvoir pour cette dernière fonction.
- Le Comité des Rémunérations ne comprend pas d'administrateur indépendant. Ses attributions ont été élargies aux politiques de rémunération de l'encadrement en général et aux politiques de recrutement et formation.
- Un seul administrateur dispose d'un contrat de travail, Monsieur Pierre Novarina, Directeur Général

Adjoint, non considéré comme dirigeant.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

La composition du Conseil d'Administration, ses règles, ses missions, son mode de fonctionnement sont traités dans la partie "gouvernement d'entreprise" du présent rapport.

Le Conseil d'Administration est composé de sept membres. Trois administrateurs sont considérés comme indépendants. À la suite du décès de Monsieur Hartmut Kramer, administrateur indépendant, en novembre 2009, un nouvel administrateur indépendant, Madame Caroline Weber, a été coopté lors du Conseil d'Administration du 19 février 2010. Le Conseil d'Administration dispose d'un règlement intérieur (publié sur le site internet www.toupargelgroupe.fr) rappelant les droits et devoirs et complétant les dispositions légales, statutaires et réglementaires.

Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois en 2009 avec un taux de présence de 89 %. Les réunions ont été précédées de l'envoi de documents permettant aux administrateurs de préparer les sujets à traiter. En outre, les administrateurs reçoivent chaque mois un reporting sur l'activité du Groupe. En 2009, le Conseil d'Administration s'est notamment prononcé sur les arrêtés des comptes annuels et trimestriels, sur les documents diffusés aux actionnaires et aux investisseurs, sur la mise en place d'un plan d'options et sur les projets stratégiques.

Le Conseil d'Administration procède périodiquement à une auto-évaluation. L'auto-évaluation, lancée lors de la dernière réunion de 2008, a été analysée lors du Conseil du 28 avril 2009. Elle a entraîné des compléments de reporting.

Les comités du Conseil : il s'agit pour Toupargel Groupe, du Comité Stratégique, du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations. Leurs compositions et missions sont décrites dans la partie "gouvernement d'entreprise".

Le Comité Stratégique s'est réuni une fois en 2009 et a travaillé sur le plan 2013. Le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois en 2009, préalablement aux Conseils d'Administration. Le taux de présence était de 75 %. Le Comité des Rémunérations s'est réuni une fois en 2009. Le taux de présence était de 100 %.

Rémunérations versées aux administrateurs

- Les administrateurs indépendants perçoivent des jetons de présence (2 700 € par session en 2009) pour leur participation aux séances du Conseil et

aux séances de comité spécialisé (Comité d'Audit exclusivement).

- Les autres administrateurs ne perçoivent aucune rémunération pour leur participation aux séances du Conseil et de comités.
- Monsieur Roland Tchénio, PDG, perçoit une rémunération (fixe uniquement) de la part de Toupargel Groupe et fixée dans le cadre du Comité des Rémunérations.
- Monsieur Pierre Novarina, DGA, perçoit une rémunération du fait de son contrat de travail de la part de Toupargel Groupe, elle est composée d'une partie fixe et d'un variable fonction de l'atteinte, d'une part, d'un objectif de résultat du Groupe et, d'autre part, d'objectifs personnels. Il est bénéficiaire de stocks options.
- Les tableaux récapitulatifs de rémunérations et assimilés sont repris dans la partie "gouvernement d'entreprise".

Participation des actionnaires aux Assemblées

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées sont précisées dans les statuts (disponibles au siège social et sur le site internet www.toupargelgroupe.fr) et résumées dans la partie "Informations juridiques" (p. 158).

Le contrôle interne

Définition

Le contrôle interne en vigueur dans la société a pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'analyser, de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité, les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptables et financiers ;
- de s'assurer de la sauvegarde des actifs ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société et à l'extérieur reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Le système de contrôle ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.



Référentiel utilisé

Le Groupe applique le cadre de référence et le guide d'application publié par l'Autorité des Marchés Financiers.

Processus de contrôle interne

Environnement de contrôle

- *Sensibilisation du personnel* : les valeurs du Groupe la Passion client, l'Excellence opérationnelle, l'Ambition et l'Esprit d'équipe - sont diffusées au sein des entités qui la composent dès l'arrivée des collaborateurs et au travers d'un processus d'intégration.

Le Groupe a élaboré une Charte éthique, construite autour de cinq principes : la responsabilisation, le respect, la transparence, la confiance et l'intégrité. Une commission interne "CNIL" a été mise en place (une réunion en 2009) afin de vérifier le respect par le Groupe des recommandations de la CNIL, procéder aux éventuelles régularisations et sensibiliser le personnel.

- *Définition des fonctions et missions* : chaque poste est décrit de façon précise et les missions et objectifs sont régulièrement mis à jour. Ceux-ci sont assortis "d'incentives".

- *Délégations de pouvoir* : des délégations de pouvoir limitées sont établies, notamment en matière d'hygiène et sécurité, qualité produits, environnement, respect des législations du travail, commerciales, financières, etc. Elles ont été mises à jour fin 2009.

- *Formation du personnel* : les actions de formation du personnel orientées sur les métiers présents dans le Groupe ont pour but d'entraîner le personnel aux opérations que celui-ci doit mettre en œuvre.

Principaux acteurs

- *Le Conseil d'Administration*, dont les missions sont de contribuer à définir la stratégie, suivre sa mise en œuvre, évaluer les projets, proposer à l'Assemblée Générale les mandataires sociaux, contrôler la gestion et veiller à la qualité des informations fournies aux actionnaires. Le Conseil d'Administration dispose d'un règlement intérieur.

Un reporting mensuel permet d'assurer le suivi des opérations.

- *Le Comité d'Audit* (voir gouvernement d'entreprise). Ce comité dispose d'une charte et d'un guide.

- *Le Comité des Rémunérations* (voir gouvernement d'entreprise).

- *Le Comité des Risques*, chargé d'établir une cartographie des risques pouvant influencer sur l'entreprise et chargé de définir des plans d'actions

- *La commission interne "CNIL"* (voir ci-dessus) ;

- *Le Comité Exécutif* (voir ses missions dans la partie "Fonctionnement").

- *La Direction Générale*.

- *Les responsables opérationnels ou fonctionnels* et notamment :

- La Direction Qualité en charge du système de management de la qualité, des contrôles qualité, des agréments des plates-formes, du service consommateurs et du respect des normes environnementales ;

- Les Directions Informatiques en charge de la sécurité et de la maintenance des systèmes d'information ;

- La Direction des Ressources Humaines, responsable de l'application des lois, règlements, accords sociaux et qui met en œuvre la politique de gestion des ressources humaines ;

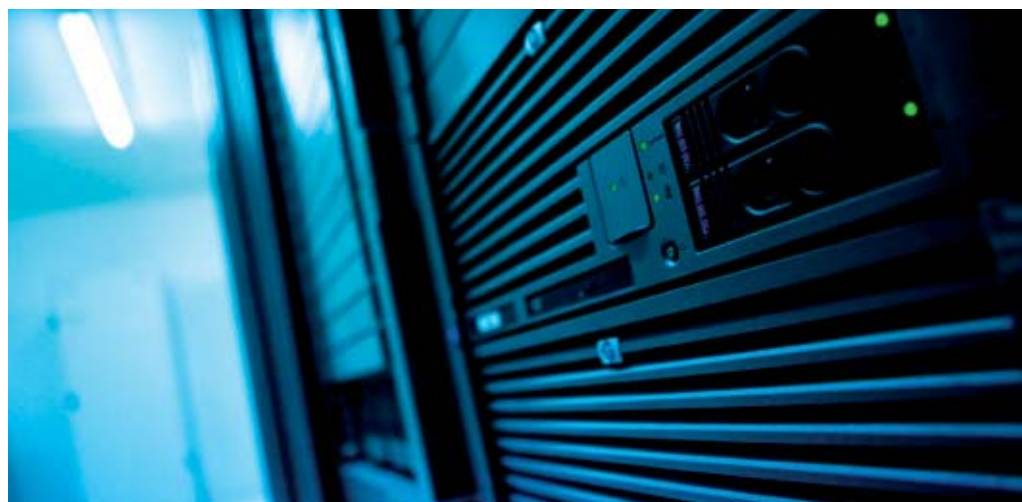
- La Direction Financière avec le Contrôle de Gestion ;

- L'Audit avec une double mission de vérification de l'application du Système de Management de la Qualité et du contrôle interne.

Principales références et actions

- *Le recensement des risques majeurs* : sous l'égide du Comité des Risques, une cartographie des risques majeurs a été élaborée. Elle est revue chaque année et la mise en œuvre des recommandations est suivie. Les risques liés aux projets en cours sont particulièrement analysés.

L'analyse des risques est reprise dans la partie facteurs de risques du présent rapport. Des tests



d'intrusion informatique ont été mis en œuvre en 2009.

- **Le recensement des risques professionnels** : sous l'égide de la Direction des Ressources Humaines, le recensement des risques professionnels a abouti à l'élaboration d'un "document unique" par entité, dont la mise en œuvre des recommandations est suivie.

- **La charte qualité** : la charte qualité a été conçue en groupes de travail associant tous les métiers de l'entreprise chez Toupargel. Elle fait partie des éléments mis en place dans le cadre de la démarche d'élaboration du Système de Management de la Qualité et elle place la satisfaction du client au cœur des préoccupations des différents services.

- **Le Système de Management de la Qualité** : il identifie les processus de l'entreprise, les décrit. Il évalue les risques associés et définit les moyens de maîtrise, à savoir contrôles, procédures (manuel et diffusion sur l'intranet), indicateurs et compétences. Enfin, il définit les plans d'actions.

- **La charte informatique** : elle définit les droits et obligations des utilisateurs.

- **La démarche Développement Durable**, avec la nomination d'un Directeur du Développement Durable et le lancement d'un Bilan Carbone®.

- **Les manuels de procédures** : ils décrivent les procédures applicables au sein de chaque entité. Elles sont disponibles sur l'intranet de l'entreprise.

Processus de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Principaux acteurs

- **La Direction Financière du Groupe** en charge de la consolidation, du reporting Groupe, de la communication financière, de la planification et du reporting auprès du Conseil d'Administration.

- **Le contrôle de gestion** (qui dépend de la Direction Financière) et qui produit les états financiers avec la comptabilité, les tableaux de bord, les budgets).

- La fonction de vérification de la qualité du Contrôle Interne est assurée par l'**audit**.

Principales références et actions

- Plan de comptes généraux commun à toutes les entités du Groupe.

- Plans analytiques permettant le suivi des centres de profits et de coûts.

- Processus d'arrêtés des comptes consolidés et sociaux : planning d'arrêtés mensuel, trimestriel, annuel.

- Manuel de révision, permettant la justification des comptes.

- Procédures de consolidation : règles et méthodes comptables, liasses de consolidation, planning.

- Processus budgétaire et suivi mensuel.

- Procédures de recensement des engagements hors bilan.

- Reporting : format unique de reporting interne et

liasse de reporting au Conseil d'Administration.

- Communication financière : procédures, formats et définition stricte des rôles.

Le Groupe dont l'activité est la distribution de produits alimentaires aux particuliers suit notamment :

- le chiffre d'affaires (journalier, mensuel, avec une analyse multicritères détaillée),

- la marge commerciale (journalier, mensuel avec une analyse détaillée des composantes),

- les inventaires physiques,

- les frais de personnel : reporting social (mensuel),

- les coûts véhicules (coûts directs, sinistralité),

- les coûts téléphoniques (mensuel).

Il est précisé que la plupart des coûts font l'objet de tableaux de bord périodiques (mensuel, trimestriel, semestriel).

Les éléments des comptabilités et du contrôle de gestion sont revus et commentés en Comité Exécutif et en Conseil d'Administration.

Vérification de la régularité et de la fiabilité des informations

- Dans le cadre du plan d'audit, les applications de procédures sont régulièrement vérifiées, notamment dans les agences commerciales pour les flux d'encaissement, au siège, sur le respect des procédures d'engagement et d'approbation de factures. Des audits en continu ont été mis en place en 2009 à partir de l'analyse informatique multicritères de commandes.

- Les comptes sont révisés à la fois en interne et par les auditeurs externes.

- La régularité des opérations est revue par des cabinets externes spécialisés (social, fiscalité, audit comptable).

Plan d'actions 2010 - 2011

Les principales lignes du plan d'actions 2010 - 2011 sont les suivantes :

- Mise en œuvre du plan d'audit interne,

- Mises à jour des procédures dont l'élaboration d'une procédure d'alerte, revues et mises en place de procédures de gestion de crise :

- alimentaire : mise à jour

- sociale : mise en place

- "autres" : mise en place

- Contrats : recensement des principaux contrats en vigueur au sein du Groupe,

- Reporting : renforcement du suivi des "non-qualités" ayant un impact sur le chiffre d'affaires, la marge.

Fait à Civrieux d'Azergues, le 19 février 2010

Le Président du Conseil d'Administration

Roland Tchénio

TOUPARGEL GROUPE

Société Anonyme - 13, chemin des Prés Secs - 69380 CIVRIEUX D'AZERGUES

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Toupargel Groupe Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Toupargel Groupe et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le Rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations. Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration

et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le Rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le Rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Lyon et Villeurbanne, le 19 mars 2010 / Les Commissaires aux Comptes